

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°32-2014

SEANCE du Jeudi 31 Juillet 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 9

L'an deux mille quatorze et le jeudi 31 juillet 2014, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 juillet 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absentes excusées : Noëlle STEFANI, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

OBJET : Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Lors de l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes du 26 juin 2014, les élus ont décidé de compléter les compétences obligatoires du syndicat au titre de l'électricité, de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes proposée et d'accepter les nouveaux statuts.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire
- Approuve les nouveaux statuts du Syme05.

Fait et délibéré, le 31 juillet 2014


Le Maire
Rémi COSTORIER

